



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le jeudi 12 mars 2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES DIMANCHE 15 MARS 2020

L'épidémie de coronavirus est dans tous les esprits, mais elle ne doit pas vous empêcher de remplir votre devoir de citoyen.

Pour garantir les conditions d'hygiène dans ses sept bureaux de vote, qui seront ouverts de 8h à 18h, la ville de Joigny met en place diverses mesures :

- Des affiches rappelant les bons gestes à adopter en matière d'hygiène seront apposées dans chaque bureau ;
- Un agent d'accueil régulera l'entrée des électeurs afin d'empêcher une concentration trop importante de personnes dans le bureau ;
- Des points de lavage des mains avec gel hydro-alcoolique seront installés à l'entrée et à la sortie de chaque bureau ;
- Des marquages au sol permettront de maintenir une distance de un mètre entre chaque électeur depuis son entrée dans le bureau jusqu'à sa sortie et indiqueront le sens de circulation ;
- Le contrôle visuel des pièces d'identité sera privilégié ;
- Les isolements seront dépourvus de rideaux. Leur entrée sera positionnée de façon à garantir le secret du vote ;
- Les surfaces en contact avec les électeurs seront nettoyées et désinfectées de nombreuses fois dans la journée (tables de décharges, tables d'isolements, urnes, réglottes d'émargement...)

Les électeurs pourront émarger avec leur propre stylo (encre noire ou bleue indélébile) après le vote.

Nous vous conseillons de venir avec le bulletin de vote de votre choix que vous aurez reçu à votre domicile dans l'enveloppe de propagande électorale [veuillez toutefois à bien prendre le bulletin de vote (document sur lequel figurent les noms de tous les candidats) et non la profession de foi].

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr